



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PRÉFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N° 75

23/06/21

- SOMMAIRE -

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

*BUREAU DE LA REGLEMENTATION, DES ELECTIONS
ET DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC*

Arrêté n° 2021 – 1264 du 22 juin 2021 fixant la liste des binômes de candidats et l'ordre des emplacements d'affichage pour le second tour de l'élection des conseillers départementaux du 27 juin 2021.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Arrêté n° 2021-8380 du 21 juin 2021 portant l'application du régime forestier-Commune de Chaillon.

RÉGION GRAND-EST

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT – GRAND EST

Décision du 21 juin 2021 portant affectation des agents de contrôle au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Meuse et de gestion des intérim.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA MEUSE - ISSN 0750-3969
Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture de la Meuse

RÉALISATION ET COMPOSITION : BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ
pref-raa@meuse.gouv.fr – 03.29.77.56.16

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture : www.meuse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la
citoyenneté et de la légalité**

Arrêté n° 2021 - 1264 du 22 JUIN 2021

fixant la liste des binômes de candidats et l'ordre des emplacements d'affichage pour le second tour de l'élection des conseillers départementaux du 27 juin 2021

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code électoral ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseillers départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Pascale TRIMBACH en qualité de Préfète de la Meuse ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA2110729C du 23 avril 2021 relative à l'organisation des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-807 du 22 avril 2021 accordant délégation de signature à M. Christian ROBBERILLET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

Vu les résultats proclamés par les bureaux de vote centralisateurs des 17 cantons du département de la Meuse à l'occasion du premier tour de l'élection des conseillers départementaux ;

Considérant les candidatures présentées le 21 juin 2021 et pour lesquelles un récépissé définitif d'enregistrement a été délivré ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants pour le second tour de l'élection des conseillers départementaux qui se déroulera le 27 juin 2021 et l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage sont fixés en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'ordre des binômes retenu pour le premier tour est conservé entre les binômes restant en présence pour le second tour.

Le présent arrêté sera déposé sur la table de vote de chaque bureau de vote.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse, les Sous-Préfètes de Commercy et de Verdun, et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et communiqué à l'ensemble des maires du département.

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

La présente décision peut, dans un délai de deux mois courant à compter de la date de sa notification ou de sa publication, faire l'objet :

- soit d'un recours administratif :
 - gracieux auprès de Mme la Préfète de la Meuse – 40 rue du Bourg – CS 30512 – 55012 Bar-le-Duc Cedex
 - hiérarchique auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place de la carrière – CO 20038 – 54036 Nancy Cedex

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON D'ANCERVILLE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. CANOVA Jean-Louis, titulaire M. MIDON Jean-Claude, remplaçant Mme SIGOT-LEMOINE Hélène, titulaire Mme PEREIRA Agnès , remplaçante
N° 2	Mme CHARUEL Anaïs, titulaire Mme LAFONTAINE Angélique, remplaçante M. SCHWEITZER Romain, titulaire M. BOTTON Yannis, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE BAR-LE-DUC-1

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. DEJAIFFE Benoît, titulaire M. PEDERIVA Johan, remplaçant Mme SINGLER Charline, titulaire Mme THIRIET Cécile, remplaçante
N° 2	Mme LIMOSIN-GUEGUEN Nathalie, titulaire Mme HORNBERGER Marie-Josée, remplaçante M. MERVEILLE Arnaud, titulaire M. GRIMONPREZ Thierry, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE BAR-LE-DUC-2

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. ABBAS Gérard, titulaire M. OBARA Jean-Luc, remplaçant Mme JOLY Martine, titulaire Mme AMIR Djamila, remplaçante
N° 2	M. RAULOT Mathias, titulaire M. FURDIN Michel, remplaçant Mme SCHILLINGER Mélodie, titulaire Mme JOLLY Sylvie, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE BELLEVILLE SUR MEUSE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. DIDRY Julien, titulaire M. PATON Jean-Christophe, remplaçant Mme SOUBRIER Marie-Paule, titulaire Mme SPERLING Francine, remplaçante
N° 2	M. FALQUE Armand, titulaire M. ANTION Claude, remplaçant Mme MUNERELLE Régine, titulaire Mme GERARD BARGE Christine, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE BOULIGNY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme ANTOINE Jocelyne, titulaire Mme HEINTZMANN Nicole, remplaçante M. WATRIN Benoit, titulaire M. LEMMER Mathieu, remplaçant
N° 2	M. BERNARDI Eric, titulaire M. MORLET Thierry, remplaçant Mme WARTH Isaline, titulaire Mme CHEVALLIER Annie, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

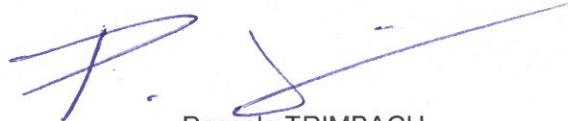
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE CLERMONT EN ARGONNE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. LAMORLETTE Jean-François, titulaire M. MAGISSON Christian, remplaçant Mme PALANSON Arlette, titulaire Mme BIGEON Corinne, remplaçante
N° 2	Mme DI RISIO Gislaine, titulaire Mme LAIDIER Myriame, remplaçante M. LE BUDET David, titulaire M. MARINELLI Franck, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE COMMERCY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme COMBE Danielle, titulaire Mme VASSAL SALSMANN Marie-Madeleine, remplaçante M. VAUTRIN Jean-Philippe, titulaire M. LEFEVRE Jérôme, remplaçant
N° 2	Mme ETIENNE Céline, titulaire Mme PIERSON Edith, remplaçante M. GUCKERT Olivier, titulaire M. LANDO Gerardo, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE DIEUE SUR MEUSE

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. NAHANT Serge, titulaire M. VUILLAUME François, remplaçant Mme SERRÉ Frédérique, titulaire Mme BIGUINET Josiane, remplaçante
N° 2	Mme CANUT Patricia, titulaire Mme BREQUEVILLE Lorène, remplaçante M. GIRON Quentin, titulaire M. FLOREMONT Alain, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON D'ÉTAIN

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme COPPEY Céline, titulaire Mme BOULANGER Emilie, remplaçante M. JOYEUX Laurent, titulaire M. ANDRIN Rémy, remplaçant
N° 2	M. STEIN Jérôme, titulaire M. LETURC Michel, remplaçant Mme STRAUSS Marie-Astrid, titulaire Mme LECLERC Marie-Françoise, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE LIGNY EN BARROIS

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. MAILFAIT Marc, titulaire M. HENRION Pascal, remplaçant Mme MULLER Corinne, titulaire Mme MARBAQUE Louise, remplaçante
N° 2	M. BOUR Rémy, titulaire M. LOISY Michel, remplaçant Mme PERIN Isabelle, titulaire Mme DOS REIS Emmanuelle, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE MONTMÉDY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. DOSSOGNE Francis, titulaire M. LIMAL Germain, remplaçant Mme MICHEL Chantal, titulaire Mme GAGLIARDI Inka, remplaçante
N° 2	Mme AARNINK-GÉMINEL Dominique, titulaire Mme FAUQUENOT Evelyne, remplaçante M. FOCKS Pierre-Emmanuel, titulaire M. WAGNON Dominique, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

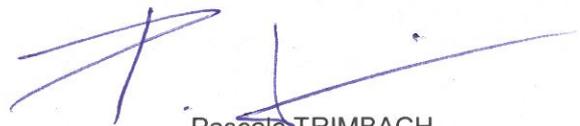
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE REVIGNY SUR ORNAIN

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. GUÉRIN Mickaël, titulaire M. SIMON Dylan, remplaçant Mme LIABEUF Julie, titulaire Mme GUÉRIN Fanny, remplaçante
N° 2	M. BURGAIN Pierre, titulaire M. LIOGIER Pierre, remplaçant Mme JOCHYMSKI Isabelle, titulaire Mme PATRIS Karine, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

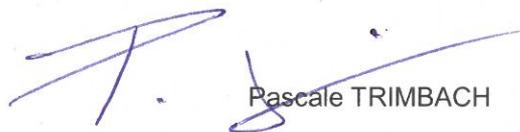
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE SAINT-MIHIEL

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. DENOYELLE Sylvain, titulaire M. MESOT Régis, remplaçant Mme TONNER Marie-Christine, titulaire Mme AUBRY Carole, remplaçante
N° 2	Mme MAILFAIT Cassandra, titulaire Mme GILLE Dominique, remplaçante M. REINNESS Baptiste, titulaire M. GILSON Guy, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE STENAY

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	M. PERRIN Stéphane, titulaire M. WATRIN François, remplaçant Mme WOITIER Valérie, titulaire Mme AUFRANC Lydia, remplaçante
N° 2	M. COLLET Romuald , titulaire M. CHARDIN Philippe, remplaçant Mme PIERSON Vanessa, titulaire Mme VALIBOUZE Ornella, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE VAUCOULEURS

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme GAUDINEAU Brigitte, titulaire Mme RAMBAUT Jacqueline, remplaçante M. MULLER Christian, titulaire M. FIGEL Régis, remplaçant
N° 2	M. FAVÉ Francis, titulaire M. LEROUX Gérald, remplaçant Mme ROCHON Sylvie, titulaire Mme FOURNIER Catherine, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

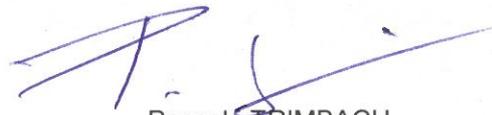
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE VERDUN-1

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme GRETZ Dominique, titulaire Mme DE PALMA-ANCEL Angéline, remplaçante M. HAZARD Samuel, titulaire M. DEHAND Philippe, remplaçant
N° 2	Mme DUMONT Marie Jeanne, titulaire Mme RENAUD Vinciane, remplaçante M. PARIS Ivan, titulaire M. MORAND Tristan, remplaçant

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

CANTON DE VERDUN-2

N° D'ORDRE	CANDIDATS et REMPLAÇANTS
N° 1	Mme MIGEOT Christine, titulaire Mme HUBERT Hilda, remplaçante M. ROTA Bruno, titulaire M. LEBELLE Jean-Pierre, remplaçant
N° 2	M. DUMONT Jérôme, titulaire M. MOREL Cédric, remplaçant Mme PHILIPPE Véronique, titulaire Mme HAAS Béatrice, remplaçante

Vu pour être annexé à l'arrêté du 22 juin 2021

La Préfète,



Pascale TRIMBACH



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté n° 2021-8380
portant l'application du régime forestier-Commune de Chaillon**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le code forestier et notamment les articles L211-1, L214-3, R214-1 à R214-3 et R214-5 à R214-9 ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH Préfète de la Meuse ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2021-8010 du 15 mars 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;
- VU la délibération du 31 mai 2017 par laquelle le conseil municipal de la commune de Chaillon, sollicite l'application du régime forestier pour les parcelles communales cadastrées ZB4, ZB80, D494 , sur le territoire communal de Chaillon;
- VU le procès-verbal de reconnaissance contradictoire en date du 20 mai 2021 ;
- VU le rapport de présentation du responsable du service Forêt de l'Office National des Forêts, agence de Bar Le Duc, en date du 9 juin 2021 ;
- VU l'avis favorable de la directrice d'agence territoriale de l'ONF de Bar-le-Duc, en date du 14 juin 2021 ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

Article 1^{er} - Désignation des parcelles

Relèvent du régime forestier les parcelles appartenant à la commune de Chaillon et désignées ci-après :

COMMUNE DE CHAILLON								
Territoire communal			Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface		
						Ha	a	Ca
TERRITOIRE COMMUNAL DE CHAILLON			ZB	4	Le Fer	10	07	70
La parcelle ZB4 a une surface totale de 13ha 12a 40 ca. Seuls 3 ha 04a 70ca bénéficiaient du régime forestier.								
TERRITOIRE COMMUNAL DE CHAILLON			ZB	80	Le Fer	00	03	75
			D	494	Le Brûly	02	27	30
SURFACE TOTALE						12	38	75

Article 2 - Exécution :

- le directeur départemental des territoires de la Meuse,
- la directrice de l'agence de l'Office National des Forêts de Bar Le Duc,
- le maire de la commune de Chaillon,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune de Chaillon à la diligence du maire, dont mention sera faite au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Article 3 : Délais et voies de recours

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

Fait à Bar-le-Duc, le 21 juin 2021

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires,


Sylvestre DELCAMBRE

**Décision portant affectation des agents de contrôle au sein de la direction
départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des
populations de la Meuse et de gestion des intérim**

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités du Grand Est

VU le code du travail et notamment ses articles R. 8122-1 et suivants ;

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

VU le décret n° 2014-359 du 29 mars 2014 relatifs à l'organisation de l'inspection du travail ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

VU l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est ;

VU la décision 2021-07 du 1^{er} avril 2021 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Meuse ;

DECIDE :

ARTICLE 1

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés, dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Meuse, les agents de contrôle suivants :

1 ^{ère} section d'inspection du travail	Monsieur Yannick PERSON, contrôleur du travail
2 ^{ème} section d'inspection du travail, à l'exception des SIRET 77568873202943, 77568873205227,	Madame Caroline LAMBS, inspectrice du travail

77568873202935 et 77568873205870	
3 ^{ème} section d'inspection du travail	Madame Valérie BERTOLINO, inspectrice du travail
4 ^{ème} section d'inspection du travail	Monsieur Jean-Paul PERRIN, inspecteur du travail
5 ^{ème} section d'inspection du travail	Monsieur Alain AUBRIOT, inspecteur du travail
6 ^{ème} section d'inspection du travail, ainsi que les SIRET 77568873202943, 77568873205227, 77568873202935 et 77568873205870	Monsieur Anthony SMITH, inspecteur du travail
Responsable de l'unité de contrôle	Monsieur Guillaume REISSIER, directeur adjoint du travail

ARTICLE 2

Du 1^{er} juin au 31 août, les entreprises relevant la compétence ferroviaire au sein de la 1^{ère} section d'inspection du travail sont confiées à Monsieur Anthony SMITH, inspecteur du travail. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, il est fait recours aux modalités d'intérim de la section 1 figurant à l'article 4 de la présente décision.

ARTICLE 3

En application de l'article R. 8122-11,1° du code du travail, les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail sur la 1^{ère} section où est affecté Monsieur Yannick PERSON, contrôleur du travail, sont prises par les inspecteurs du travail ci-après désignés selon la répartition sectorielle indiquée. En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux, il est fait recours aux modalités d'intérim de la section 1 figurant à l'article 4 de la présente décision.

Commune de Bar-le-Duc	Alain AUBRIOT, inspecteur du travail
Compétence ferroviaire	Anthony SMITH, inspecteur du travail
Secteur de Verdun 2	Valérie BERTOLINO, inspectrice du travail

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle de la **section 1**, son intérim est assuré par l'agent de contrôle de la **section 5** ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, successivement, par les agents de contrôle des sections 6, 2 ou 3 ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle de la **section 2**, son intérim est assuré par l'agent de contrôle de la **section 6** ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, successivement, par les agents de contrôle des sections 3, 4 ou 5 ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle de la **section 3**, son intérim est assuré par l'agent de contrôle de la **section 4** ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, successivement, par les agents de contrôle des sections 5, 6 ou 2 ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle de la **section 4**, son intérim est assuré par l'agent de contrôle de la **section 5** ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, successivement, par les agents de contrôle des sections 6, 2 ou 3 ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle de la **section 5**, son intérim est assuré par l'agent de contrôle de la **section 3** ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, successivement, par les agents de contrôle des sections 4, 5 ou 6.

- En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle de la **section 6**, son intérim est assuré par l'agent de contrôle de la **section 2** ou, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, successivement, par les agents de contrôle des sections 3, 4 ou 5.

ARTICLE 5

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail dans le département de la Meuse.

ARTICLE 6

La présente décision annule et remplace la précédente décision du 1^{er} avril 2021.

ARTICLE 7

Le responsable du pôle politique du travail de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Fait à Strasbourg, le 21 juin 2021

Le directeur régional,

Jean-François DUTERTRE

